

**INVITATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE
FFESSM AURA**

Villeurbanne le 6 mai 2024

Chers présidentes et présidents,
chers responsables de SCA



J'ai le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale ordinaire électorale qui se tiendra

**le 22 juin 2024 à l'espace CPE LYON à la DOUA
3 ET 4 RUE Victor GRIGNARD 69100 Villeurbanne**

Vous trouverez en page 2, tous les éléments concernant les différents horaires et ordre du jour de cette assemblée générale

Si vous êtes dans l'impossibilité de participer, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de votre club ou du président d'un autre club muni du pouvoir en page 3



Nous vous informons que nous sommes en vigipirate renforcé, le loueur nous oblige à contrôler les accès ; en conséquence un contrôle des licences et carte d'identité se fera à l'entrée du bâtiment.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie d'agréer, chères présidentes et chers présidents, chers responsables des SCA, l'assurance de mes salutations fédérales

Marc PETIT

Administrateur FFESSM AURA



De 8h00 à 09h45

L'accueil et l'enregistrement des clubs et pouvoirs se fera de **8h00 à 9h30**.
Rappel : La licence 2023/2024 est à présenter lors de l'enregistrement, le club doit être à jour de ses cotisations nationale et régionale.

Ouverture de l'assemblée générale à 10h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Accueil, allocutions des personnalités présentes.
- Rapport d'activité de l'administrateur
- Quitus de gestion
- Présentation des candidats à l'élection du nouveau Comité
- Proclamation des résultats de l'élection
- Élection et annonce du bureau

Clôture de l'assemblée générale

Une collation suivra notre Assemblée Générale Élective

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE FFESSM AURA DU 22/06/2024

MANDAT DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CLUB / REPRESENTANT(E) DE SCA

LA STRUCTURE

Club / SCA N° 14.....

Nombre de licenciés

Nombre de Voix

Madame/ Monsieur N° DE LICENCE..... agissant en qualité de :

- Représentant légal du club ou SCA nommé ci-dessus
- Délégué officiel mandaté par le président
- Licencié , titulaire d'un mandat spécial délivré par le représentant légal du club ou SCA

N°14.....

En sa qualité de président(e)/gérant(e) de cette structure ou délégué dûment mandaté par lui, qui accepte expressément mandat pour me représenter, parler en mon nom, émettre des suggestions, apposer des signatures, participer aux votes lors de l'AG du 22 juin 2024 .

Signature du mandataire :

Fait à..... Le

Cachet du club/ SCA

Signature du président du club / Représentant de la SCA

Ce mandataire doit impérativement être préalablement délégué de son propre club ou de sa propre SCA .

Il devra être en possession du mandat de son (sa) Club/SCA . Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une délégation.

- Il y a 10 mandats maximum par votant .
- La licence 2023/2024 du (de la) président(e), du représentant(e) ou de son(sa) délégué(e) est à présenter lors de l'enregistrement à l'AG .